



**PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2019**

1ère session ordinaire de 2019

**21 è 22 di FERRRAGHJU**

21 et 22 février

2019/O1/005

## Question déposée par Petru Antone TOMASI au nom du groupe Corsica Libera

Objet : *Service public de l'emploi*

Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse,  
Monsieur le Président de l'ADEC,

Le 11 mars 2016, l'Assemblée de Corse adoptait une motion approuvant le principe d'un transfert à l'ex-Collectivité Territoriale de Corse de la compétence relative au service public en matière de formation, d'accompagnement et d'insertion.

Cette demande de transfert était motivée par trois éléments principaux :

- La pertinence d'une intervention au plus près des demandeurs d'emploi.
- La volonté politique d'une dévolution de moyens d'actions au bénéfice des institutions corses.
- Les déclarations du gouvernement socialiste de l'époque ouvrant la voie à des transferts de compétences dans ce secteur et les dispositions de la loi NOTRe prévoyant des dispositifs de délégations de compétences.

En février 2017, nous vous interrogeons à l'occasion de la séance des questions orales de l'Assemblée de Corse afin de bénéficier d'un état des évolutions à ce sujet. En réponse, après avoir développé les actions menées par l'ADEC en lien avec ces enjeux, vous nous indiquez qu'il vous semblait « crucial que cette discussion [sur le transfert de compétences] soit relancée avec l'Etat ».

Hors de Corse, des revendications similaires ont été portées par des régions françaises de droit commun. Encore récemment, en septembre 2018, Hervé Morin, Président de la Région Normandie et de Régions de France, s'est prononcé publiquement au titre de sa collectivité pour que « Pôle Emploi œuvre sous autorité de la Région pour répondre au mieux aux besoins de main-d'œuvre de notre territoire ».

Deux années après ce point d'étape, la situation sociale que connaît la Corse commande encore davantage de repenser les modalités de notre combat pour l'emploi, contre le chômage et les inégalités sociales au travers de dispositifs adaptés à la réalité de notre pays.

En conséquence, pourriez-vous nous indiquer si des évolutions ont eu lieu eu égard à cette demande de transfert des missions du service public de l'emploi d'une part, et si des initiatives nouvelles sont à prévoir en ce domaine d'autre part ?

A ringraziavvi.